

Un compte des ménages ordinaires décomposé grâce aux données d'enquêtes

La décomposition du « compte des ménages » s'appuie sur les données des comptes nationaux de l'année 2003 et sur cinq enquêtes de l'Insee portant sur les thèmes des revenus et de la consommation : le dispositif Statistiques sur les Ressources et les Conditions de Vie des Ménages (SRCV - 2004), les enquêtes Revenus fiscaux (ERF - 2003), Budget de Famille (BdF - 2006), Logement (2002) et Santé (2003). Ces données individuelles permettent de répartir les masses macroéconomiques de revenu ou de consommation entre les différentes catégories de ménages.

Les enquêtes couvrent les seuls ménages ordinaires, c'est-à-dire des personnes vivant dans un logement indépendant, mais pas celles vivant en collectivités (internats, foyers de travailleurs, maisons de retraite, prisons, etc). Elles portent en outre pour la plupart sur le seul champ de la métropole. La comptabilité nationale couvre l'ensemble de la population résidente, y compris des départements d'Outre-mer (Dom). Dans cette étude, les masses relatives aux ménages ordinaires résidant en métropole ont été isolées et seuls le revenu disponible et la dépense de consommation de ces ménages sont décomposés par catégorie. Les services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim, correspondant aux marges prélevées par les banques dans leur activité) n'ont pas été pris en compte.

Ces différentes restrictions du champ de la comptabilité nationale ne modifient pas la structure générale du revenu disponible et assez peu celle de la dépense de consommation. Le taux d'épargne moyen des ménages ordinaires de métropole (17,3 %) est cependant supérieur de 1,5 point à celui publié sur l'ensemble de la population. En effet, l'exclusion de la population vivant en collectivités conduit à réduire davantage la masse des dépenses de consommation que celle des revenus. Composée majoritairement de personnes âgées, la population vivant en collectivités désépargne fortement. Il est probable qu'elles utilisent le patrimoine accumulé précédemment pour financer ce surplus de dépense. Par ailleurs, les autres personnes vivant en collectivités (étudiants, jeunes travailleurs) bénéficient probablement d'aides financières de leur famille.

Quatre variables de classement

Le compte est étudié à travers quatre critères : la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence, son âge, la composition du ménage ainsi que le classement des ménages selon le niveau de vie en cinq quintiles (chacun représentant 20 % de l'ensemble des ménages).

Les trois premières variables de typologie sont disponibles dans toutes les enquêtes. Le niveau de vie, rapport du revenu disponible du ménage et du nombre d'unités de consommation, a en revanche été construit. En effet, il n'existe pas dans les enquêtes de variable correspondant exactement au revenu disponible tel qu'il est défini en comptabilité nationale.

Ainsi, dans le revenu disponible tel qu'il est défini dans les enquêtes, ne sont prises en compte que les prestations reçues de l'État ou de la sécurité sociale, et les cotisations associées, tandis que les comptes nationaux couvrent également les prestations et cotisations des régimes privés d'assurance sociale, comme les mutuelles, et les prestations versées directement par les employeurs. À l'inverse, les enquêtes intègrent les allocations logement dans le revenu disponible, alors qu'elles n'apparaissent qu'au niveau du revenu disponible ajusté en comptabilité nationale.

Dans le domaine du logement, alors que les comptes couvrent l'ensemble des logements possédés, les enquêtes recensent principalement les éléments relatifs à la résidence principale (taxe d'habitation, taxe foncière, emprunts). En outre, les loyers imputés aux propriétaires de leur résidence

principale ne sont pas systématiquement pris en compte dans la mesure du revenu disponible par les enquêtes.

Par ailleurs, certaines composantes du revenu disponible ne sont pas bien couvertes dans les enquêtes, car celles-ci ne portent que sur des échantillons de la population. C'est le cas des revenus du patrimoine notamment, qui sont particulièrement concentrés au sein de la population et donc difficiles à observer. Sans recalage sur les données macroéconomiques, ces derniers sont sous-estimés en masse dans les enquêtes.

Enfin, les revenus du travail au noir ou de la fraude sont *a priori* absents des données collectées par voie d'enquête. Les comptes nationaux procèdent à des redressements pour prendre en compte ce type de ressources.

Les comptes nationaux calculent en outre certains flux de revenus implicites qui ne peuvent être appréhendés directement par les ménages : c'est le cas des Sifim ou des cotisations sociales imputées, cotisations fictives affichées en contrepartie des prestations versées par les régimes directs d'employeurs.

Un revenu disponible « au sens de la comptabilité nationale » a donc été calculé en prenant pour référence les données de l'enquête SRCV. Celles-ci permettent en effet de se rapprocher du concept de revenu disponible des comptes nationaux, car l'enquête recense, outre les composantes habituellement prises en compte dans la mesure du revenu disponible au sens des enquêtes, des ressources comme les avantages en nature ou l'autoconsommation. Les revenus mal couverts (revenus financiers) ont fait l'objet d'estimations économétriques et de recalage sur les données macroéconomiques. Les composantes manquantes (intérêts sur les crédits de consommation, revenus de la fraude, du travail au noir) ont été réparties sur la base d'hypothèses. Pour les revenus de la fraude et du travail au noir, leur répartition au sein des ménages a fait l'objet d'arbitrages : les catégories concernées par ces redressements sont les entrepreneurs individuels, les cadres les plus aisés, ainsi que les salariés de la première moitié de la distribution des revenus et les inactifs autres que les retraités.

Une équation explicative de ce revenu disponible a ensuite été estimée économétriquement dans SRCV, pour l'imputer dans les autres enquêtes. Les variables explicatives (revenu déclaré par les ménages dans l'enquête, catégorie sociale, statut d'occupation du logement et composition familiale) sont présentes dans toutes les enquêtes. Le revenu imputé grâce à ces informations est ensuite rapporté au nombre d'unités de consommation de chaque ménage pour enfin les classer selon leur niveau de vie défini ainsi au sens des comptes nationaux.

Une décomposition pour chaque composante du revenu et de la consommation

Chaque composante du revenu disponible et de la dépense de consommation (salaires, prestations, dépenses de loyer, etc.) est décomposée par catégorie de ménages, selon les étapes suivantes :

- on identifie l'enquête qui permet d'obtenir la définition la plus proche des comptes nationaux pour la composante considérée (pour les dépenses de santé, l'enquête Santé plutôt que BdF, par exemple) ;
- on calcule des montants moyens pour chaque catégorie de ménages (le salaire moyen pour chaque quintile de niveau de vie, par exemple) ;
- on calcule ensuite les masses financières associées, en multipliant les montants moyens par les effectifs de chaque catégorie. Les effectifs de ménages totaux et par catégorie en 2003 sont ceux de l'enquête Emploi en continu, calés sur le nombre de ménages du compte satellite du Logement pour 2003 ;
- enfin, les masses obtenues sont recalées sur la masse totale de la comptabilité nationale, restreinte au champ des ménages ordinaires de métropole.

On dispose ainsi, pour chaque composante du revenu disponible et de la dépense de consommation, d'une décomposition de la masse de la comptabilité nationale par catégorie de ménages. On en déduit le revenu disponible total en faisant, pour une catégorie donnée, la somme de toutes les composantes du revenu. On fait de même pour la dépense de consommation ; l'épargne et le taux d'épargne s'en déduisent.

Afin de pouvoir comparer le niveau du revenu disponible et de la dépense de consommation par catégorie, on divise les masses totales par le nombre de ménages de la catégorie, puis par le nombre d'unités de consommation moyen de cette catégorie.

Deux estimations pour le taux d'épargne selon le niveau de vie

Dans les enquêtes ménages, la sous-déclaration des revenus par rapport aux masses macroéconomiques ou aux sources administratives rend parfois des redressements nécessaires.

La richesse de l'enquête BdF, collectant de l'information à la fois sur les revenus, la consommation et le degré d'aisance financière du ménage, permet de réaliser un redressement sur les revenus s'appuyant sur un filtre de cohérence entre revenu et consommation. C'est ce qui a été fait dans le cadre de cette étude. Ainsi, lorsque les ménages déclarent un revenu très inférieur à leur dépense de consommation courante (définie comme la consommation hors gros achats, de type exceptionnel), sans signaler pour autant ressentir de difficultés financières, leur revenu est aligné sur le niveau de cette dépense de consommation. Ces revenus, redressés, sont ensuite utilisés pour l'équation d'imputation du revenu disponible « au sens des comptes nationaux » et donc pour la variable de classement selon le niveau de vie.

Les résultats présentés dans cette étude tiennent compte de ce redressement. Ce dernier, comme d'autres arbitrages réalisés, sur les composantes absentes des enquêtes notamment, n'est pas neutre sur les résultats obtenus. Il affecte tout particulièrement l'évaluation du niveau de la dépense de consommation des ménages du premier quintile. D'une façon générale, les résultats présentés selon le niveau de vie (par rapport à ceux selon l'âge, la catégorie socioprofessionnelle ou la composition du ménage) sont ceux qui sont les moins robustes aux différentes hypothèses et arbitrages réalisés. Pour le souligner, deux estimations du taux d'épargne exprimées selon le niveau de vie sont présentées, en fonction des redressements effectués sur les revenus dans BdF : la première estimation basée sur un redressement *a minima* des revenus déclarés dans l'enquête ; la seconde avec le redressement plus fin s'appuyant sur la cohérence revenu – consommation.

Intégration des transferts entre ménages résidents

Par définition, le compte des ménages représente l'ensemble des résidents. Les transferts financiers (pensions alimentaires, aides financières) et les échanges de biens et services (automobiles, vêtements, électroménager) entre résidents sont donc neutres pour l'élaboration du compte et ne font pas l'objet d'évaluations spécifiques. Or ces transactions ne sont pas uniformément réparties entre les ménages. Ainsi, les transferts privés se font principalement en direction des jeunes. Il est donc nécessaire de les évaluer et d'en tenir compte lorsque le compte des ménages est désagrégé. Dans le cadre de cette étude, des évaluations ont été réalisées pour intégrer d'une part les transferts privés en espèces et d'autre part les achats et ventes d'automobiles entre ménages. On calcule le revenu disponible et le taux d'épargne avant et après prise en considération des transferts privés.

Le montant total des transferts privés n'est pas estimé en comptabilité nationale. Les masses globales sont issues de l'enquête Budget de Famille, tout comme la ventilation des montants moyens reçus et versés par catégorie. Il s'agit de transferts monétaires uniquement. Les transferts en nature en sont exclus, ainsi que les héritages et donations. L'analyse détaillée des transferts dans l'enquête BdF met en lumière l'impact des valeurs extrêmes sur les transferts moyens par catégorie. Un filtre visant à supprimer du fichier les ménages déclarant les montants de transferts reçus ou versés extrêmes a donc été appliqué. Les taux d'épargne après transferts privés sont présentés selon les deux calculs : avec tous les montants déclarés ou après avoir écrié les ménages déclarant les montants extrêmes.